

Assemblée Nationale

COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL

SÉANCE DU MARDI 10 AVRIL 1990
(8ème séance de la seconde session ordinaire de 1989-1990)

PRÉSIDENCE de M. Laurent FABIUS

Déclaration du Gouvernement sur "La France et l'avenir de l'Europe"

M. le Président - Je prie M. Boucheron de ne pas imiter M. Blanc et de respecter, lui, son temps de parole.

M. Boucheron (Ille-et-Vilaine) - Il n'y aura pas d'Europe sans paix en Europe et pas de paix sans une analyse des problèmes de sécurité. Je voudrais souligner dix points précis.

Premier constat, l'histoire hésite et va entrer dans une phase plus lente, mais aussi plus chaotique. Nous devons nous préparer à toutes les hypothèses. Si l'évolution des pays de l'Est et la réunification allemande paraissent irréversibles, qu'en sera-t-il de la cohésion de l'empire soviétique ?

- 48 -

Deux problèmes majeurs se posent. Tout d'abord, l'économie de marché, à laquelle se sont ralliés les pays socialistes, ne se décrète pas, c'est une culture. Au passage, je voudrais souligner qu'il est faux de dire que ces peuples ont choisi le libéralisme : ils ont adhéré à l'économie de marché, ce n'est pas la même chose. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste*)

D'autre part nous assistons à une montée lente mais inexorable des tensions sur la façade sud de la Méditerranée. N'oublions ni les leçons de l'histoire du XXème siècle en Europe, ni les données nouvelles du monde musulman qui trouvent en partie leurs fondements dans les millénaires précédents.

En second lieu, la sécurité et la stabilité seront le résultat de l'équilibre conventionnel au plus bas niveau et de l'existence de deux pôles de dissuasion cohérents. Il est donc nécessaire de maintenir la force de dissuasion tout en procédant à un désarmement négocié et contrôlé !

M. Tardito - Tiens, il y a du progrès !

M. Boucheron (Ille-et-Vilaine) - Troisièmement, l'Alliance atlantique ne tient pas sa légitimité de l'existence du Pacte de Varsovie, mais de celle du formidable arsenal militaire soviétique. Le Pacte de Varsovie n'a d'ailleurs jamais réellement existé, il y avait des troupes d'occupation soviétiques et des gouvernements de collaboration...

Plusieurs députés UDF - Très bien !

M. Boucheron (Ille-et-Vilaine) - De la même façon que la volonté de souveraineté des peuples a fait exploser le Pacte de Varsovie, l'Alliance atlantique tiendra sa cohérence du respect de la souveraineté de chacun des Etats-membres.

Quatrièmement, il faut raisonner en termes de grandes zones planétaires. L'Europe est un cadre trop étroit, c'est à la zone Europe / Méditerranée qu'il faut appliquer des politiques de sécurité et de développement économique et culturel.

Nous sommes soumis à deux menaces de nature différente : la prolifération des armes balistiques et chimiques -préparant la prolifération des armes nucléaires- et la déstabilisation du Maghreb, avec toutes les conséquences qu'elle peut avoir sur notre nation.

La première menace se traite par une politique de sécurité, la seconde par une action économique. Les deux sont également urgentes, comme en témoigne l'évolution de l'Algérie.

Cinquièmement, il faudra assurer à l'Allemagne réunifiée la garantie de sa sécurité, c'est-à-dire une garantie nucléaire. (*Mouvements divers sur les bancs du groupe communiste*) Cet engagement est la condition de la non-prolifération nucléaire en Europe. La France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis sont les seuls occidentaux à détenir l'armement nucléaire. La France et la Grande-Bretagne au niveau continental, les Etats-Unis au niveau maritime devront prendre leurs responsabilités pour le maintien de l'équilibre stratégique en Europe. Il doit y avoir un partage des rôles qui imposera aux différents partenaires des devoirs réciproques.

Sixièmement, si la paix en Europe est globalement basée sur l'équilibre conventionnel et la dissuasion, il n'en va pas de même de la résolution d'une multitude de micro conflits potentiels.

En Roumanie, un génocide aurait pu se produire sans que puissent s'interposer ni l'OTAN, puisque la Roumanie ne se situe pas dans la zone qu'il couvre, ni l'URSS, compte tenu de son actuelle doctrine de ne pas utiliser la force... On ne peut pas laisser se reproduire une telle situation. Une structure d'équilibre, d'arbitrage et d'intervention est nécessaire à la résolution de ce type de conflits. Respectant la souveraineté, elle doit être le garant des frontières et des droits de l'homme. **Elle ne peut être qu'une structure** de coordination des forces de l'Est et de l'Ouest, visant à assurer ensemble la paix sur le continent.

Nous sommes passés d'une organisation de guerre à une organisation de défense, nous devons passer maintenant d'une organisation de défense à une organisation de sécurité.

Septièmement : le basculement des Etats-Unis dans la zone pacifique n'est pas fatal. Les fondements culturels de l'Amérique et de l'Europe sont les mêmes, et ce sont là des liens puissants. Il faut donc maintenir une présence américaine en Europe, mais le poids de l'Europe dans l'Alliance doit être accru. L'organisation intégrée dans sa forme actuelle ne pourra plus durablement jouer son rôle ; une coordination des états-majors de tous les pays de l'Alliance (*Mouvements sur divers bancs du groupe communiste*) pourrait être réalisée sous commandement européen.

Huitièmement, l'évolution des technologies et des coûts va imposer rapidement la mise en place de filières européennes de l'armement. Chaque pays devra être le leader pour ce qu'il sait le mieux faire. Cela impose au préalable un puissant mouvement de coopération des firmes européennes ; et la notion de préférence nationale devra être progressivement abandonnée.

Neuvièmement : aucun accord de sécurité ne sera durable si une politique de coopération économique avec l'Est et avec le Sud n'est pas menée, car la dépendance économique et la pauvreté sont les ferments essentiels de la révolte et de la montée des obscurantismes, du terrorisme et de la violence sous toutes ses formes. La France doit à cet égard poursuivre sa politique originale qui allie accords de sécurité et accords de développement. Il lui revient de faire adhérer plus fortement ses partenaires à ce type d'actions.

Enfin, dixièmement, les outils de défense de la France et de l'Alliance devront être adaptés à des risques de conflits plus localisés, plus lointains, plus soudains que par le passé, et qui affecteraient des populations désarmées dans des sites urbains. Nous devons disposer des moyens d'interposition qu'impose une sécurité réelle et globale de la zone dont nous avons la charge. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)